

Les groupements d'employeurs

Déclaration du groupe UNAF

Les groupements d'employeurs suscitent toujours, 33 ans après leur création, la curiosité des juristes et des sociologues. Les pouvoirs publics sont demandeurs d'études complémentaires les concernant. Plusieurs réformes ont fait évoluer leur cadre juridique. Ils ont souvent été valorisés dans les politiques de l'emploi et de développement. Leur contribution est souvent soulignée comme une plus-value à encourager et à stimuler, par les mécanismes de mutualisation, à la régulation de l'externalisation de la main d'œuvre, à la création d'emploi (à temps partagé) et à la dé-précarisation de l'emploi. Pour autant, comme le montre le rapport accompagnant l'avis, le recensement et le suivi quantitatif des groupements sont insuffisants. Cette méconnaissance rend difficile leur visibilité dans le monde de l'entreprise, du travail et de l'emploi. C'est la raison pour laquelle, le Groupe de l'UNAF soutient la préconisation n°1 pour une meilleure connaissance statistique et, partant de là, pour le développement des groupements d'employeurs.

Le Groupe de l'UNAF est réceptif au modèle économique contenu dans le groupement d'employeurs, car il facilite la création d'emplois stables là où, sans lui, la logique du travail à temps partiel s'imposerait. Le groupement d'employeurs fait reculer la précarité et l'instabilité en permettant la reconstitution d'un seul emploi et en recréant un dialogue salariés/employeurs avec un seul interlocuteur. L'UNAF est attachée à l'objectif prioritaire de recul de la précarité de l'emploi, car les familles sont également victimes des mauvaises conditions de travail et d'emploi. Avoir une multiplicité d'employeurs constitue un frein à une vie familiale harmonieuse, par exemple pour l'obtention d'un logement ou d'un crédit. À cet égard et pour éviter aux familles ces situations déstabilisantes, le groupement d'employeurs est une bonne réponse, car il sécurise, stabilise et permet de faire des projets.

La préconisation n°4 retient également l'attention du groupe de l'UNAF comme moyen de développement et de préservation d'emplois dans les territoires. En effet, la création d'un outil numérique collaboratif, au niveau du bassin d'emploi ou plus largement d'un territoire pour recenser et rassembler les besoins d'emplois à temps incomplet pourrait permettre d'apporter des réponses dans les territoires ruraux ou délaissés. Menacés par la désertification, ils pourraient ainsi conserver une population active, facteurs de développement des services pour les familles vivant dans ces territoires.

Le groupe de l'UNAF a voté l'avis soulignant le travail complet réalisé porteur de pistes concrètes de développement.